

Minerais de transition en Guinée : enjeux de valorisation et de gouvernance

MOHAMED CISSÉ, PAPA DAOUDA DIENE ET MATTHIEU SALOMON

JUIN 2025

Natural Resource Governance Institute

Table des matières

Messages clés 3

Introduction 5

Le potentiel minier de la Guinée : bauxite, fer, graphite et autres minerais essentiels pour une économie bas-carbone 7

Concrétiser les ambitions de transformation sur le plan local : une opportunité de maximiser la valeur ajoutée au-delà de l'exportation de minerais bruts 15

La maximisation des bénéfices de ces minerais de transition ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et des droits des populations locales 21

Urgence de renforcer la gouvernance dans le secteur : une nécessité incontournable pour garantir une redistribution équitable et durable des richesses générées 23

Conclusion 30

Cover image: Igor Grochev via Shutterstock.com

Messages clés

- Même si l'on met souvent en avant des minerais comme le lithium et le cobalt, il est important de rappeler que la bauxite, le fer et le graphite jouent également un rôle essentiel dans la transition énergétique mondiale. La bauxite, source d'aluminium, est cruciale pour les panneaux solaires et les véhicules électriques. Le fer quant à lui est à la base de la production d'acier, matériau incontournable pour la construction d'infrastructures d'énergies renouvelables et, avec l'essor de l'acier vert, il pourrait jouer un rôle déterminant dans le contexte de la décarbonation industrielle. Enfin, le graphite constitue un composant clé des batteries lithium-ion utilisées à la fois pour le stockage d'énergie et pour la mobilité électrique.

- La Guinée, avec ses importantes réserves de minerais tels que la bauxite, le fer, le graphite entre autres, est en position privilégiée pour contribuer à répondre à la demande mondiale croissante en minerais indispensables à la transition énergétique.

- À ce jour, la contribution de la Guinée se limite principalement à l'exportation de minerais à l'état brut, particulièrement la bauxite. Cette limitation pourrait restreindre l'ajout de valeur économique au niveau national et donc réduire les bénéfices économiques potentiels qui pourraient être tirés de ses ressources. S'il reste simple fournisseur de matières premières, le pays accroît sa dépendance au secteur orienté vers l'exportation, ce qui pourrait, dans certaines conditions, affaiblir les autres secteurs d'activités économiques, et ce d'autant plus en l'absence d'une véritable politique de diversification économique. Développer les capacités de transformation locale, telles que le raffinage de l'alumine, la fonte de l'aluminium, la fabrication des batteries Li-ion ou la production d'acier vert,

pourrait permettre à la Guinée de capter de la valeur ajoutée, de diversifier son économie et de créer des emplois qualifiés tout en augmentant les recettes fiscales. Cependant, cela nécessite une stratégie claire pour maximiser les bénéfices, qui tienne compte des coûts directs et indirects ainsi que des compromis associés, pour repérer les possibilités réelles qui se présentent. Cela permettrait de déterminer les maillons des chaînes de valeur sur lesquels le pays devrait se focaliser pour soutenir la compétitivité de ces industries. La promotion d'industries de transformation locale pourrait également réduire sa dépendance aux exportations brutes et accroître sa résilience économique. Toutefois, bien qu'un débat intense et que des annonces aient eu lieu autour du raffinage de l'alumine en Guinée, des difficultés demeurent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de ces projets.

- Malgré d'importants progrès accomplis en matière de gouvernance des ressources minières, il reste crucial d'améliorer la transparence, de lutter contre la corruption et d'assurer l'application effective du cadre réglementaire pour garantir une gestion responsable des ressources minières, et du secteur industriel en aval. Un renforcement de la gouvernance est indispensable afin que la transition énergétique profite économiquement à l'ensemble des acteurs guinéens et assure ainsi une croissance inclusive et un développement durable.

- L'engagement actif de la société civile est crucial pour assurer une gouvernance vertueuse des ressources minières, en veillant à ce que les processus de décision soient transparents, inclusifs et respectueux des normes sociales et environnementales. Sa participation renforce la reddition de comptes, soutient une répartition équitable des bénéfices et contribue à un développement durable véritablement centré sur les besoins des populations.

Introduction

Face aux défis du changement climatique, l'Accord de Paris sur le climat a marqué un tournant décisif dans la lutte pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Bien que la Guinée, signataire de cet accord, émette peu de gaz à effet de serre – environ 2,12 t par an et par habitant, bien en deçà de la moyenne mondiale de 6,15 t par habitant, elle figure parmi les pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. La transition énergétique mondiale devrait être perçue en Guinée comme une opportunité de valorisation des ressources naturelles et de développement économique. L'exploitation des « minerais de transition » pourrait contribuer à répondre à une demande croissante tout en s'inscrivant dans cette dynamique globale. Ce positionnement lui permettrait ainsi de tirer parti non seulement des évolutions du marché, mais aussi de contribuer, à son échelle, à la transition vers une économie plus sobre en carbone.

Au moins 23 minerais sont indispensables pour la transition énergétique, en raison de leur rôle clé dans la fabrication de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes, et d'autres infrastructures nécessaires à la décarbonation de l'économie mondiale. La Guinée, avec son potentiel minier, incluant des ressources stratégiques telles que la bauxite, le fer, le graphite, est dans une position privilégiée pour devenir un acteur clé d'un avenir énergétique mondial durable, et ainsi augmenter la contribution du secteur minier au développement durable du pays. Ce, en étant non seulement un pilier central dans la fourniture des minerais nécessaires à cette transition, mais également en maximisant la valeur ajoutée en Guinée associée à celles-ci.

Pourtant, cette ambition nécessite de surmonter plusieurs défis liés à la gouvernance du secteur, à la création de valeur ajoutée locale et à l'implication active de la société civile pour une gestion rationnelle et équitable des ressources minières. Selon la dernière évaluation de l'Indice de gouvernance des ressources 2021 (RGI) la Guinée a fait d'importants progrès en accédant au niveau de performance supérieure « Satisfaisant ». Toutefois, des défis demeurent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre effective du cadre juridique, la lutte contre la corruption et la transparence, la protection de l'environnement, et le respect des droits civiques. Renforcer la gouvernance du secteur minier est une condition préalable indispensable pour garantir que les retombées économiques de l'exploitation des minerais de transition soient effectivement captées dans le pays et redistribuées équitablement.

La volonté politique[1] des autorités actuelles et une position de négociation plus favorable pourraient permettre d'obtenir de meilleures retombées économiques pour le pays. Par exemple, sous certaines conditions, la création de raffineries[2] d'alumine pour la bauxite, d'aciéries[3] et de valorisation du graphite pour les batteries lithium-ion, pourrait offrir des perspectives de création d'emplois, d'augmentation des recettes fiscales et de réduction de la dépendance aux exportations de matières premières brutes.

Il est néanmoins indéniable que la mise en œuvre de tels projets est toujours compliquée, en témoignent les échecs répétés des gouvernants précédents dans leurs tentatives de les mener à bien.

1 Depuis l'arrivée au pouvoir du général Mamadi Doumbouya, les autorités de transition ont adopté une approche proactive en ordonnant aux compagnies minières de construire des raffineries de bauxite sur le territoire national. Le gouvernement avait même fixé des échéances pour la soumission de propositions concrètes et de calendriers pour la construction de ces infrastructures. Si ces discussions restent tendues pour d'autres miniers ayant des engagements contractuels en la matière avec l'État, cependant, elles ont abouti le 23 décembre 2024 à la signature d'un accord de mise en œuvre pour la construction de la raffinerie d'alumine de la société SPIC dont les travaux de démarrage ont été lancés au plus tard le 31 mars 2025 à Boffa.

2 Dix (10) conventions minières ont été négociées et signées pour la mise en œuvre de projets d'alumine en Guinée. Ces conventions concernent les entreprises suivantes : SPIC, TBEA, RUSAL FRIGUIA, SMB, SBG, CBG, CHALCO, CDM HENAN CHINE, KIMBO MINING et GAC. (Ministère des Mines et de la Géologie 2024)

3 Dans le cadre du projet Simandou, l'une des composantes envisagées est l'implantation d'une aciérie, à l'horizon 2036, pour produire de l'acier sous la forme de produits semi-finis. Les spécialistes s'accordent pour affirmer que la teneur exceptionnelle du minerai de fer du projet Simandou pourrait contribuer significativement à la décarbonation de l'économie mondiale.

Le rôle des organisations de la société civile dans la promotion d'une gouvernance vertueuse des ressources minières est d'une importance capitale. Leur implication active dans les processus décisionnels est essentielle pour accroître la transparence et la redevabilité du processus, et garantir une répartition équitable des bénéfices tirés du secteur, ainsi que le respect des normes sociales et environnementales afin d'en minimiser les répercussions socio-environnementales préjudiciables.

Alors que la demande mondiale de minerais pour la transition énergétique ne cesse d'augmenter, le pays a l'opportunité de consolider son rôle sur la scène internationale en s'appuyant non seulement sur ses réserves de bauxite, de minerai de fer et de graphite mais aussi probablement sur de possibles réserves encore non inventoriées.

Cependant, pour de nombreux pays riches en ressources extractives, comme la Guinée, les opportunités économiques offertes par la transition énergétique s'accompagnent de défis de gouvernance qui pourraient mettre en péril cet avenir prometteur.

Ce briefing vise donc à éclairer le débat sur les mesures nécessaires pour permettre à la Guinée de tirer pleinement parti de son potentiel minier tout en jouant un rôle clé dans la transition énergétique mondiale. Un développement inclusif et durable au bénéfice des citoyens guinéens ne sera réalisable qu'avec la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des organisations de la société civile.



Leonardo Viti via Shutterstock.com

Le potentiel minier de la Guinée : bauxite, fer, graphite et autres minerais essentiels pour une économie bas-carbone

La Guinée est le premier producteur mondial de bauxite, avec 145 millions de tonnes (Mt) exportées en 2024. Elle possède également d'importantes réserves de minerai de fer et d'autres minerais essentiels aux technologies de la transition énergétique. Chacun de ces minerais joue un rôle unique dans les technologies de transition énergétique, ce qui positionne la Guinée pour devenir un des acteurs de premier plan dans la transition vers une économie bas-carbone. À ce titre, la Guinée possède plusieurs atouts majeurs :

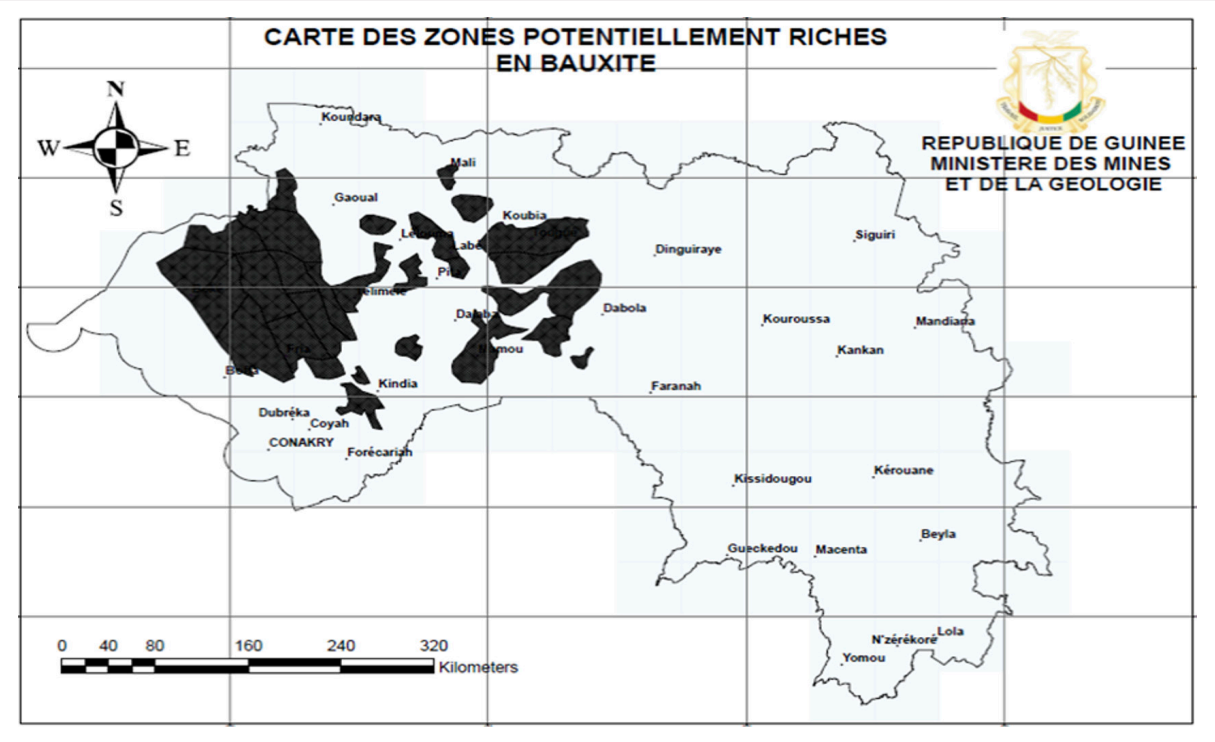
La Guinée se trouve au cœur de la transition énergétique mondiale grâce à ses vastes réserves de bauxite, le principal minerai utilisé pour produire de l'aluminium qui joue un rôle croissant dans les technologies de la transition bas-carbone. Il est utilisé dans les batteries (notamment comme cathode dans les batteries Lithium Nickel Cobalt oxyde d'Aluminium (NCA)), les piles à hydrogène et les éoliennes, les panneaux photovoltaïques (cadres et onduleurs) et les infrastructures électriques. Sa légèreté et sa résistance en font un matériau clé dans le secteur de la mobilité. À mesure que la demande mondiale d'aluminium augmentera, la Guinée sera appelée à jouer un rôle de plus en plus central en tant que fournisseur de cette ressource cruciale. Au-delà de l'électrification et des technologies de la transition bas-carbone, la demande d'aluminium, qui devrait passer de 86,2 Mt en 2020 à 119,5 Mt en 2030, sera également tirée par les secteurs des transports, de la construction et de l'emballage. Cette augmentation prévue sera relativement limitée du fait que l'aluminium est déjà l'un des matériaux les mieux et les plus recyclés. Ainsi, les réserves de bauxite identifiées, la capacité de production excédentaire, et le recyclage, devraient suffire à répondre à cette demande.

Ceci explique que les prix de l'aluminium pourraient rester relativement stables et bas, même si des hausses significatives ponctuelles pourraient survenir en raison des difficultés liées au raffinage, qui est très énergivore. Si la bauxite occupe une place importante dans la transition énergétique, son impact sur les recettes publiques des pays producteurs comme la Guinée restera modéré. D'après les projections du scénario STEPS, les revenus annuels générés par cette demande pourraient atteindre 72 millions USD en 2030 et 99 millions USD en 2040, en supposant des prix et une rentabilité dans la moyenne. Dans un scénario de transition accélérée (SDS), ces montants pourraient grimper à 110 millions USD en 2030 et 175 millions USD en 2040, voire 227 millions USD dans un contexte de prix et de marges plus élevés. Cependant, la forte part du recyclage dans la production d'aluminium risque de limiter les gains pour les pays producteurs.

Au-delà de sa forte contribution actuelle sur le marché international, la Guinée regorge de réserves importantes de bauxite dans son sous-sol. Avec plus de 40 milliards de tonnes de bauxite, elle possède les plus vastes réserves mondiales de bauxite, soit plus du tiers du total mondial, d'une teneur supérieure à 40 %[4]. La majorité de ces réserves se trouve dans la région de Boké, avec un potentiel estimé à plus de 23 milliards de tonnes. D'autres importantes réserves sont localisées dans les régions de la Basse Guinée (Kindia, Fria, Boffa), en Moyenne Guinée (Tougué, Pita, Mali, Mamou, Dalaba), ainsi qu'en Haute Guinée (Dabola, Dinguiraye, Siguiri).

4 La teneur fait référence à la proportion de minerai pur dans le gisement, indiquant la qualité du minerai. Une teneur supérieure à 40 % signifie que plus de 40 % de la bauxite extraite en Guinée est constitué du minerai recherché, ce qui en fait un gisement de haute qualité pour l'industrie de l'aluminium.

Graphique 1 : Carte des zones potentiellement riches en bauxite



Source : Ministère des Mines et de la Géologie, Présentation « Investir en Guinée », Événement aux États-Unis, 2019

Malgré l'offre abondante, plusieurs pays, dont l'Indonésie, l'Inde, les États-Unis, l'Union Européenne et la Chine ont déjà classé la bauxite comme minerai stratégique ou critique dans leur cadre politique et/ou réglementaire. Ces pays ont mis en place des mesures strictes pour protéger leurs réserves et plusieurs interdisent l'exportation de bauxite pour favoriser le développement sur le plan national de leurs industries de transformation. Toutefois, l'efficacité de ces politiques varie. Par exemple, en Indonésie, l'interdiction d'exporter de la bauxite non transformée s'est révélée être un échec, contrairement à l'interdiction similaire appliquée au nickel, où l'Indonésie a une position dominante sur le marché mondial, rendant cette mesure plus efficace.

La Guinée pourrait aspirer à devenir un acteur plus influent sur le marché mondial de la bauxite en renforçant son pouvoir de négociation, afin d'obtenir des conditions plus avantageuses dans les accords commerciaux et bénéficier davantage de l'exportation de ses ressources.

La mise en place de partenariats solides et diversifiés avec des pays importateurs clés pourrait également offrir une stabilité et des avantages à long terme. Bien que la régulation de l'offre mondiale de bauxite puisse contribuer à stabiliser les prix et à augmenter les recettes, cette stratégie comporte des risques, notamment pour le climat d'investissement et les finances publiques, en raison des contraintes liées au stockage. Les expériences d'autres pays comme l'Indonésie (nickel) et la RDC (cobalt) doivent éclairer l'approche guinéenne. Une alternative serait d'adopter une approche stratégique en trois volets pour maximiser les bénéfices à différentes étapes de la chaîne de valeur. D'abord, l'optimisation des bénéfices en amont par le biais de conditions fiscales améliorées, d'une gouvernance renforcée et de la mise en équilibre d'objectifs concurrents. Ensuite, la création de bénéfices au niveau midstream, notamment par le raffinage, bien que cette étape soit énergivore et n'offre que peu de valeur ajoutée.

Enfin, la valorisation plus en aval, impliquant la transformation des produits finis avec l'intégration d'intrants importés, comme l'illustre l'exemple de la RDC. Chaque étape mobilise de multiples acteurs et nécessite une coordination rigoureuse. Une évaluation approfondie des coûts et des bénéfices est indispensable pour garantir la faisabilité et la durabilité des stratégies adoptées.

Récemment, les nouvelles autorités au pouvoir en Guinée ont lancé une réforme visant à la valorisation de l'exploitation de ces réserves de bauxite de type gibbsitique, qui se caractérisent par une faible teneur en silice, nécessitent moins d'énergie pour leur transformation en alumine et bénéficient de prix plus élevés sur le marché par rapport à d'autres producteurs tels que l'Australie et l'Indonésie. En 2022, elles ont instauré le Prix de référence applicable à la vente de la bauxite en Guinée. Cette mesure a pour objectif de réduire la pratique des prix de transfert dans le secteur de la bauxite et, à moyen terme, de favoriser l'investissement des sociétés productrices dans la transformation locale, contribuant ainsi à la création de valeur ajoutée en Guinée.

La filière bauxitique en Guinée compte de nombreuses sociétés minières en exercice ou en cours de développement. Le rapport de l'ITIE, basé sur des données de Global Data, indique que plusieurs nouveaux projets de bauxite en Guinée pourraient entrer en production d'ici 2025, renforçant ainsi la position stratégique du pays sur le marché mondial, aux côtés de pays comme l'Australie. En effet, actuellement, les opérations minières sont portées par de grandes entreprises d'extraction de renommée internationale, dont principalement : CBG, SMB, GAC, COBAD, CBK, BAM, SPIC, CDM Chine, AMR, CHALCO, KIMBO, ASHAPURA, AGB2A et SBG.

Dans le monde, le secteur de l'aluminium, responsable de 3 % des émissions mondiales de GES, est soumis à des exigences croissantes en matière de durabilité. L'extraction de l'aluminium, à partir de la bauxite, nécessite des processus énergivores, alimentés à 55 % par des centrales à charbon, ce qui en fait l'un des secteurs les plus polluants.

En Guinée, l'intégration de mécanismes de durabilité tels que l'utilisation accrue d'énergies propres, de l'hydroélectricité en particulier, et l'adoption de technologies comme le captage, utilisation et stockage du carbone (CCUS) ou l'anode inerte, pourrait nettement réduire l'empreinte carbone de la chaîne de valeur. Cependant, ces technologies nécessitent des investissements majeurs et leur adoption à grande échelle reste limitée à court terme.

Avec la mise en œuvre du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (CBAM), les produits à forte intensité carbone seront de moins en moins compétitifs sur les marchés internationaux, et l'aluminium est inscrit dans ce mécanisme. En alignant ses pratiques sur les normes ESG et en développant des infrastructures énergétiques vertes, la Guinée pourrait transformer sa bauxite en aluminium à faible émission, consolidant ainsi sa position dans une économie mondiale axée sur la transition énergétique.

L'entrée en production du gisement de fer de Simandou suscite de grandes attentes en raison de la qualité élevée de son minerai, qui peut contribuer à une production d'acier plus respectueuse de l'environnement lorsqu'elle est associée à des technologies de fabrication d'acier vert. L'acier est un métal indispensable à la fabrication d'infrastructures pour les énergies renouvelables, telles que les mâts d'éoliennes, les bâtis de panneaux solaires et les lignes de transmission. En plus, le minerai de fer est essentiel dans les innovations liées au stockage d'énergie, comme les batteries lithium-fer-phosphate (LFP), qui sont moins coûteuses que celles au lithium-ion classiques, rendant ainsi les énergies renouvelables plus accessibles. Sa résistance, son abondance et sa recyclabilité font du fer un matériau clé pour réduire l'empreinte carbone des systèmes énergétiques. Plus de 98 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. L'acier, un alliage de fer et de carbone, est également indispensable pour construire les infrastructures nécessaires à la transition énergétique.

Toutefois, l'industrie sidérurgique est responsable de 7 % des émissions mondiales de CO_2. Par ailleurs, ArcelorMittal prévoit que la demande mondiale d'acier pourrait atteindre 2,6 milliards de tonnes d'ici 2050. Elle est en train de subir des mutations profondes avec l'émergence de l'acier « vert ». Parmi les solutions technologiques envisageables, notamment l'installation de systèmes de captage et stockage du carbone (CCS) dans le processus haut fourneau et convertisseur à oxygène (BF-BOF), la réduction directe par hydrogène se distingue comme l'alternative la plus prometteuse, le carbone y étant remplacé par l'hydrogène comme agent réducteur. L'acier vert pourrait donc réduire ces émissions de près de 95 % par tonne d'acier produite, contribuant ainsi à l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici 2050. Bien que la demande à court terme pour l'acier vert reste limitée, une accélération est prévue à partir de 2040, avec une production mondiale qui pourrait atteindre 660 Mt d'ici 2050, soit environ 35 % de la production actuelle. Pour répondre à cette demande, il s'agira de multiplier par un facteur supérieur à 1000 l'approvisionnement en hydrogène vert et la capacité des électrolyseurs.

Un autre moteur clé dans l'émergence de l'acier vert est la mise en place de réglementations carbone, notamment le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) de l'UE déjà mentionné. En 2022, l'UE a importé 23 % de son acier fini, mais cela représentait une part plus élevée (34 %) des émissions de carbone liées à l'acier fini et semi-fini, soit environ 80 à 90 Mt de CO_2. À partir de 2026, une part croissante de ces émissions intégrées sera soumise aux taxes du CBAM, avec pour objectif de taxer 100 % de la teneur en carbone de l'acier importé d'ici neuf (9) ans. Ce changement est destiné à transformer profondément les dynamiques commerciales mondiales qui s'opèrent dans le secteur de l'acier. Plusieurs pays, comme le Canada et la Chine, ont également classé le fer de haute pureté comme un minerai stratégique dans le cadre de leurs politiques de transition énergétique. Bien que le fer soit moins concentré que d'autres minerais critiques, il est essentiel pour la décarbonation de l'économie mondiale.

L'Australie, le Brésil, la Chine et l'Inde dominent la production de minerai de fer à hauteur de près de 78 % à l'échelle mondiale et la Chine à elle seule a importé 74 % des minerais de fer en 2023.

Dans ce contexte mondial en mutation, il est crucial de reconnaître le potentiel stratégique d'accompagnement à la transition énergétique que représentent les 20 milliards de tonnes de réserves estimées de minerai de fer que possède la Guinée. Même si la Guinée n'est pas encore un acteur majeur dans la production de fer, elle est sur le point de bouleverser le marché avec l'exploitation du gisement de Simandou. En effet, situé dans le sud-est du pays, le projet Simandou est le plus grand projet de mines de fer au monde, avec un potentiel estimé à 8 milliards de tonnes de réserves, d'une teneur supérieure à 65 %.[5] Avec ce potentiel, la Guinée se positionne en bonne voie pour rivaliser avec des leaders mondiaux comme l'Australie, dont les réserves sont estimées à 58 milliards de tonnes, suivie du Brésil (34 milliards de tonnes), de la Russie (29 milliards de tonnes) et de la Chine (20 milliards de tonnes). De plus, la production est estimée à 120 millions de tonnes par an à partir de 2025. Selon S&P Global, la première production est attendue en 2025, avec une montée en puissance sur 30 mois pour atteindre une capacité annualisée de 160 Mtpa, qui pourrait transformer non seulement le marché international du fer, mais aussi l'économie guinéenne. Outre Simandou, d'autres grands projets sont en cours de développement en Guinée, comme le projet des Monts Nimba qui prévoit l'exploitation d'une mine de fer d'une capacité globale de 450 millions de tonnes sur une durée de 15 à 25 ans. Dans la région de Forécariah, le projet de la mine de Yomboyéli,[6] bien que plus modeste avec des réserves estimées à trois (3) millions de tonnes, contribue également à la dynamique de croissance du secteur minier guinéen. Le gisement de fer de Zogota, situé dans la région forestière de la Guinée, fait également la convoitise des multinationales. Cette diversification des projets miniers renforce la place de la Guinée sur le marché mondial et lui permet d'espérer jouer un rôle crucial dans la décarbonation de l'industrie mondiale.

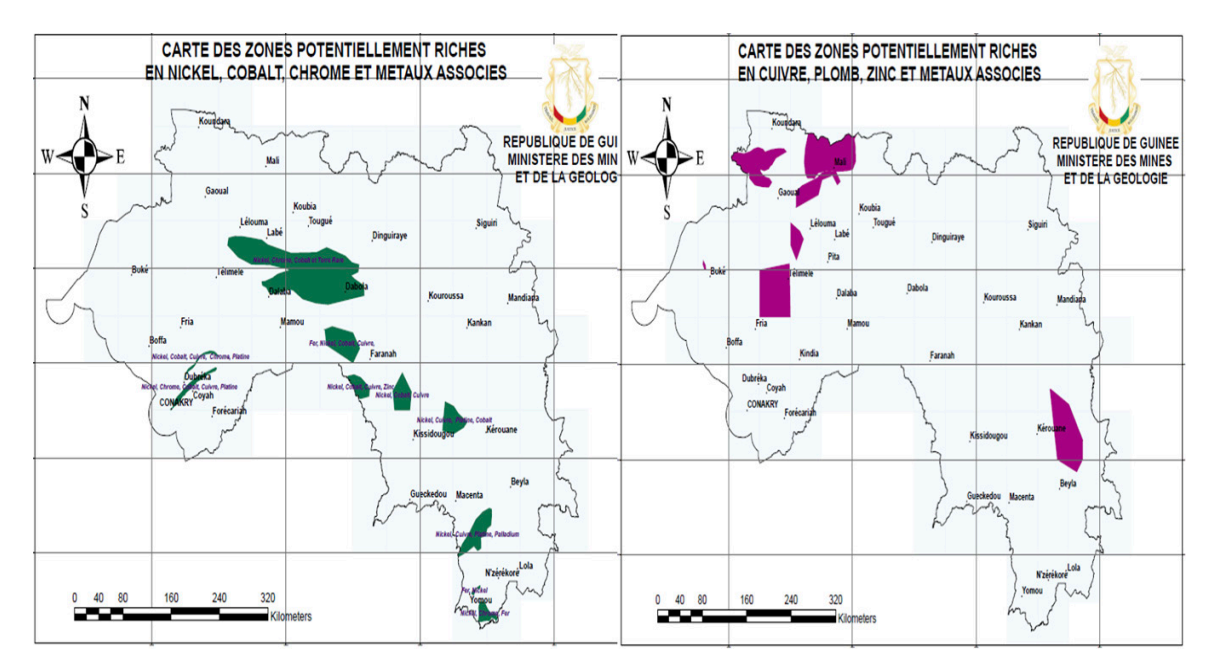
5 Plus de 65 % signifie que le minerai de fer de SIMANDOU est de très haute qualité, car il contient une grande proportion de fer utilisable.

6 À la suite d'un accord signé le 5 juin 2019 entre le gouvernement guinéen et la société Ashapura, les actifs de FGM ont été transférés à la société Ashapura. Cette dernière développe actuellement le projet d'exploitation de fer dans la même zone.

Le graphite est un autre minerai de transition, en raison de son rôle central dans la production de batteries lithium-ion, essentielles pour les véhicules électriques, le stockage d'énergie, ainsi que dans les panneaux solaires. Il est aussi utilisé pour les garnitures de frein et l'industrie de la défense. La demande mondiale de graphite devrait croître sensiblement, portée par l'essor des énergies renouvelables et la transition vers une mobilité décarbonée. En 2023, la Chine contrôlait environ 70 % de la production mondiale de graphite. La Guinée possède un potentiel prometteur en graphite notamment dans la région forestière de Lola, qui pourrait, s'il est exploité de manière durable, contribuer à diversifier une économie encore largement dominée par la bauxite. Bien que n'étant qu'au début du développement de ce secteur, le pays dispose d'importantes ressources qui, une fois exploitées, pourraient diversifier son économie. Le projet de graphite en cours de développement à Lola, dans le sud-est de la Guinée, pourrait constituer une base pour l'implantation d'une industrie de batteries pour véhicules électriques. Le gisement exploité par Falcon Energy Materials plc[7] s'étend sur une superficie de 94 km², avec des réserves estimées de 25,4 millions de tonnes d'une teneur moyenne de 4,18 % en carbone (Cg). Ce potentiel stratégique pourrait faire de la Guinée un acteur clé de la chaîne d'approvisionnement mondiale, surtout dans un contexte où la demande pour des sources alternatives de graphite s'intensifie avec la diversification des approvisionnements.

Le nickel, cobalt, cuivre, plomb, chrome et autres métaux associés sont également des minerais essentiels pour l'avenir des technologies vertes, en particulier dans la fabrication des batteries rechargeables utilisées dans les voitures électriques et les dispositifs électroniques. En Guinée, ces ressources ont été repérées dans plusieurs zones prospectives dans les montagnes de Kakoulima, Koundara, Boffa, Kissidougou-Faranah et Lola.

Graphique 2: Carte des zones potentiellement riches en nickel cobalt chrome et métaux associés / Cuivre, plomb, zinc et métaux associés



Source : Ministère des Mines et de la Géologie, Présentation « Investir en Guinée », Événement aux États-Unis, 2019

7 Des projections antérieures, faisaient état d'un démarrage de l'exploitation en 2025, pour une durée estimée jusqu'en 2042. Toutefois, un décret présidentiel de mai 2025 a conduit au retrait du permis de plusieurs sociétés minières, dont SRG Guinée, et au reclassement du site parmi les zones de réserves stratégiques de l'État.

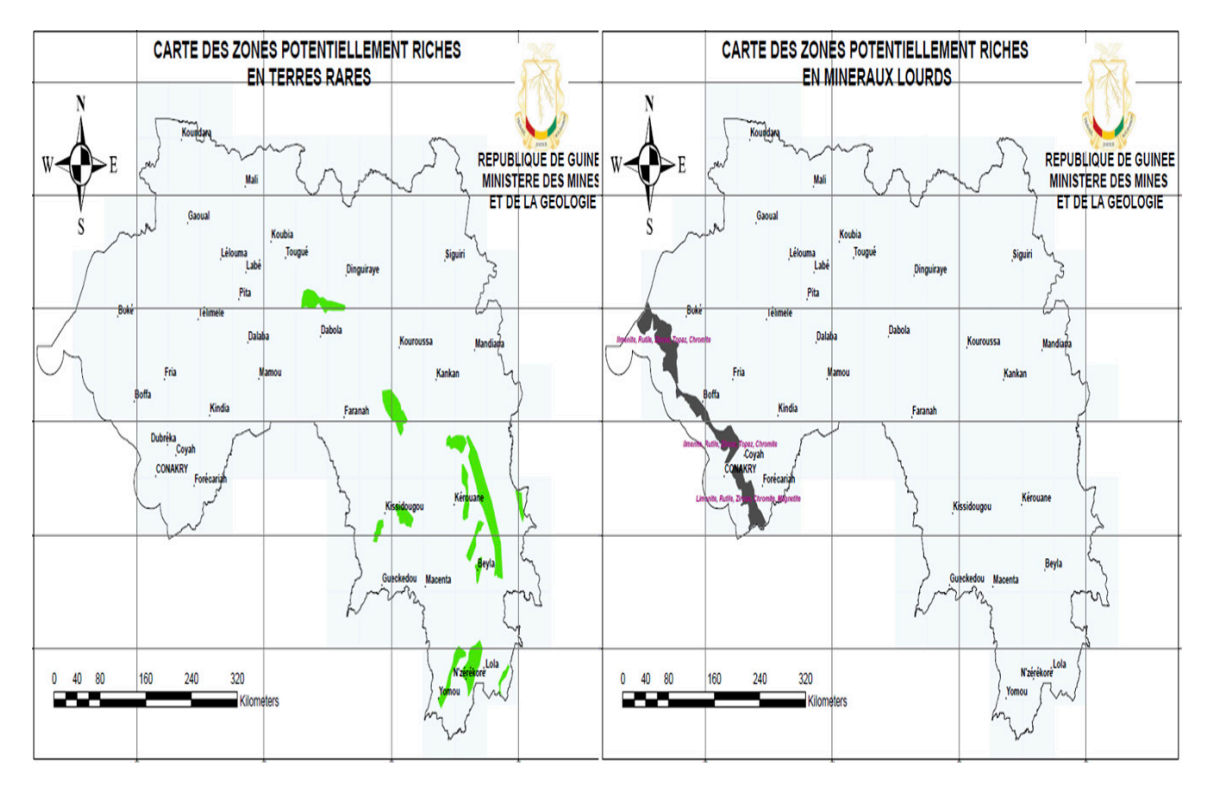
Le potentiel du nickel, en particulier, est en phase de développement, avec des projets prometteurs comme celui du permis de Nickel-Cobalt de Gogota. Ce permis, confié à la SOGUIPAMI, avait attiré l'attention de nombreux investisseurs internationaux. Bien que les coûts élevés du développement aient freiné certaines initiatives, la société singapourienne SIMHA Ressources ptd.

LTD avait manifesté un intérêt sérieux pour ce projet, envisageant d'importants investissements si les quantités de réserves se révèlent suffisantes. Les travaux d'exploration menés à ce jour indiquent un potentiel prometteur, ce qui pourrait conduire à l'ouverture d'une mine industrielle de nickel dans la région, accompagnée d'une nouvelle usine et d'une centrale hydroélectrique pour soutenir la production.

Les terres rares jouent un rôle central dans la transition énergétique mondiale, étant indispensables à la fabrication de nombreuses technologies vertes. La découverte d'importants indices de terres rares en Guinée, notamment dans les régions de Macenta, Kissidougou et Kérouané, en plus de l'immense gisement de sables minéraux (incluant de l'ilménite, du rutile et du zircon) repéré le long de la côte guinéenne, pourrait ouvrir la voie à une exploration et à une éventuelle exploitation de ces ressources pour soutenir les efforts mondiaux en matière de transition énergétique.

Dans l'ensemble, le gouvernement guinéen, en collaboration avec des partenaires internationaux, s'efforce d'évaluer et de valoriser ces ressources à travers plusieurs projets de recherche géologique. Des projets de levés géophysiques et géochimiques ont été entrepris, notamment pour détecter les indices de cuivre, de nickel, d'étain, et de zinc dans les sédiments des ruisseaux.

Graphique 3 : Carte de zones potentiellement riches en terres rares, et minerais lourds



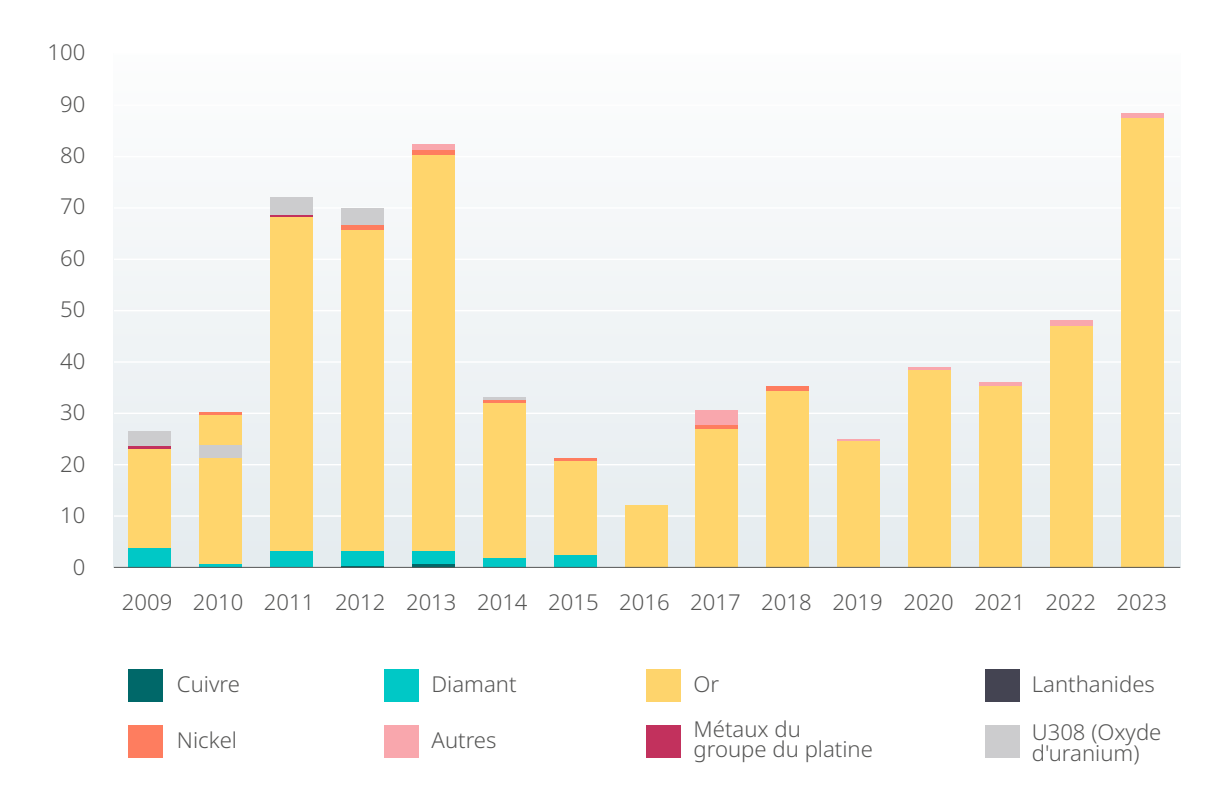
Source : Ministère des Mines et de la Géologie, Présentation « Investir en Guinée », Événement aux États-Unis, 2019

Ces efforts s'inscrivent dans une stratégie plus large visant à diversifier la production minière du pays, traditionnellement centrée sur la bauxite, et à attirer davantage d'investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur.

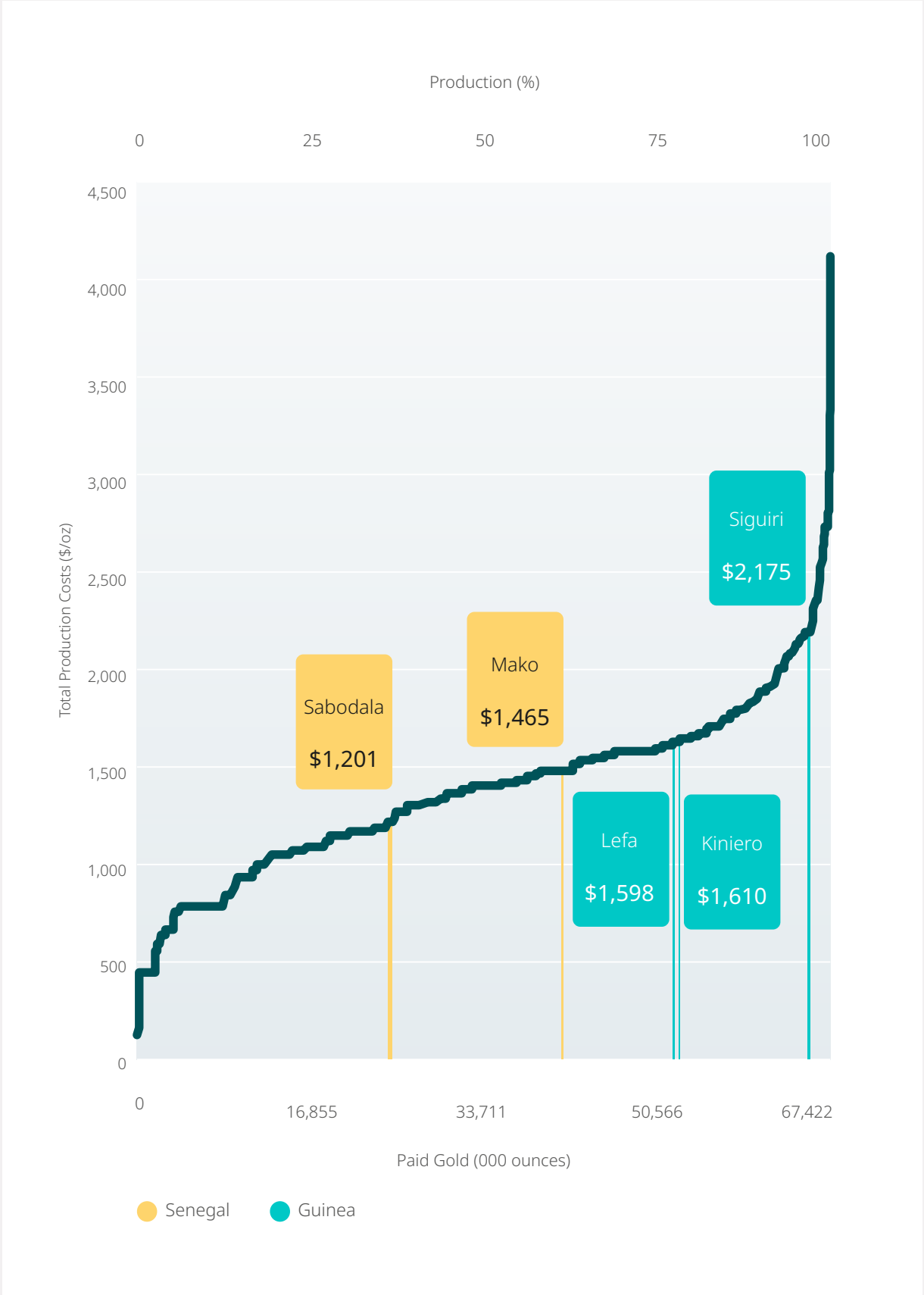
Malgré ces efforts, il convient de reconnaître que le potentiel minier de la Guinée reste largement sous-exploré. En 2024, le pays représentait 0,45 % du budget mondial consacré à l'exploration (selon S&P Global), et l'essentiel de l'investissement est orienté sur l'or malgré le boom international de la demande de minerais de transition. Et même si c'est l'or qui a le plus attiré l'attention des investisseurs, les mines d'or guinéennes ne sont pas les plus compétitives. Il existe vraisemblablement une forte marge de manœuvre pour améliorer la compétitivité des investissements dans les minerais de transition. Les défis de compétitivité des minerais de transition sont exacerbés par l'absence de données précises sur ces ressources, et les coûts de production élevée observés dans les mines d'or guinéennes à travers le graphique ci-après qui suggèrent que des obstacles similaires pourraient freiner l'exploitation d'autres minerais.

Le développement des minerais de transition en Guinée présente d'importantes perspectives économiques, mais s'accompagne aussi de problèmes environnementaux et sociaux considérables. Pour que le pays devienne un leader de la transition énergétique, il doit adopter des stratégies minières responsables, garantir une transformation durable des ressources, et s'assurer que les projets miniers apportent des bénéfices aux communautés locales tout en minimisant les impacts environnementaux. La mise en œuvre d'une gouvernance transparente, le respect des principes de durabilité, et l'implication active des communautés seront essentiels pour faire de la Guinée un modèle de gestion responsable des ressources naturelles dans le cadre de la transition énergétique mondiale.

Graphique 4 : Évolution des dépenses d'exploration en Guinée de 2009 à 2023 en $M, selon S&P Global



Graphique 5 : Coûts de la production d'or dans des mines de la Guinée ($/oz) en 2024



Concrétiser les ambitions de transformation sur le plan local : une opportunité de maximiser la valeur ajoutée au-delà de l'exportation de minerais bruts

La transformation locale des ressources extractives, longtemps perçue comme un levier de souveraineté économique et de justice sociale, revient au cœur des stratégies des pays riches en ressources, notamment dans le contexte de la transition énergétique. Devant l'essor phénoménal des besoins mondiaux en minerais stratégiques pour accompagner la décarbonation des économies, la Guinée, premier producteur de bauxite, devrait chercher à surmonter les défis structurels pour faire de la valorisation locale un moteur de développement durable. La Guinée possède également d'importantes ressources en fer et en graphite, et partage la même ambition de nombreux pays miniers à revenu faible ou intermédiaire : celle d'intégrer davantage de valeur ajoutée dans son secteur extractif.

Depuis l'arrivée au pouvoir du général Mamadi Doumbouya, les autorités de transition ont adopté une approche proactive en ordonnant aux compagnies minières de construire des raffineries d'alumine sur le territoire national. Le gouvernement avait même fixé des échéances pour la soumission de propositions concrètes et de calendriers en vue de la construction de ces infrastructures. Historiquement, l'exportation de minerais bruts a prévalu, privant les populations locales des bénéfices éventuels d'une transformation locale.

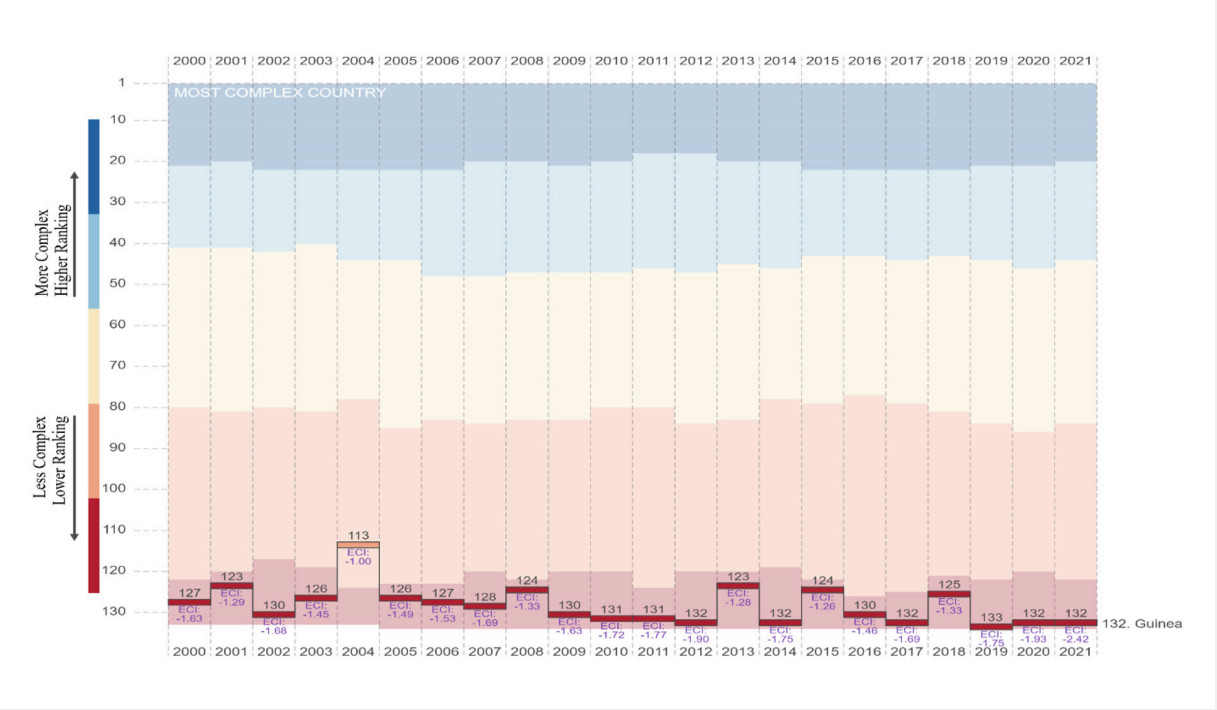
Cette dynamique évolue sous l'effet de facteurs tels que les pressions géopolitiques, la quête d'acceptabilité sociale des investisseurs internationaux et la reconnaissance croissante de la nécessité d'un nouveau paradigme de partage des bénéfices.

Cependant, cette ambition s'accompagne de défis majeurs. La Guinée, malgré ses vastes richesses, figure toujours parmi les pays à faible complexité économique.

L'économie de la Guinée repose principalement sur des activités simples, comme l'extraction et l'exportation de matières premières, sans développement significatif d'industries diversifiées ou de technologies avancées. Cela reflète un manque de spécialisation économique et de capacité à produire des biens ou services complexes, qui freine son potentiel de croissance et de compétitivité globale. Les tentatives passées pour transformer localement ses ressources illustrent à la fois la volonté politique et les écueils techniques et économiques rencontrés.

La bauxite seule représente 55,5 % des revenus budgétaires en Guinée en 2021, illustrant une forte dépendance à la rente minière. Réduire cette dépendance nécessite une diversification économique au-delà du secteur extractif, en favorisant des industries à plus forte valeur ajoutée. Si l'augmentation du raffinage en alumine peut renforcer les liens avec d'autres secteurs, elle ne suffit pas à atténuer la dépendance minérale. Un véritable rééquilibrage passerait par une transformation plus poussée, qui favorise notamment la production d'aluminium et le développement d'activités industrielles connexes. Bien qu'il soit doté de bauxite de haute qualité, ce qui facilite le raffinage en alumine, le pays dispose d'une capacité de raffinage très limitée.

Graphique 6 : Classement de la Guinée par rapport à l'indice de complexité économique de Harvard entre 2000 et 2021



L'exemple de l'usine d'alumine de Fria, qui a cessé ses opérations en 2012, avant de les reprendre en 2019, illustre une volonté politique manifeste depuis des décennies et l'échec des efforts passés de transformation locale. La fermeture de cette usine a non seulement mis en lumière les difficultés techniques et économiques liées à la production d'alumine, mais elle a également ravivé les débats sur la nécessité de raffineries pour exploiter le plein potentiel de la bauxite guinéenne.

Avec ses vastes réserves de bauxite, la Guinée pourrait renforcer sa position sur le marché mondial de l'aluminium en explorant les possibilités d'intégration du raffinage local.

Plusieurs projets de raffinage d'alumine en Guinée ont été planifiés, visant une capacité de 11 millions de tonnes par an. Pour le moment, la raffinerie de Friguia, exploitée par Rusal, est l'unique projet de valeur ajoutée actif dans le pays, avec une production d'alumine de 336 100 t en 2022.

Dans cette dynamique, dix conventions minières auraient été signées avec des entreprises engagées dans le développement de raffineries d'alumine, parmi lesquelles SPIC, TBEA, RUSAL FRIGUIA, SMB, SBG, CBG, CHALCO, CDM HENAN CHINE, KIMBO MINING et GAC (Ministère des Mines et de la Géologie 2024). Certaines de ces initiatives semblent plus concrètes que d'autres, avec des projets dont la faisabilité paraît mieux définie. D'après les informations disponibles, plusieurs raffineries devraient voir le jour, avec des mises en production envisagées entre 2021 et 2027. En tête de file figure la société publique chinoise State Power Investment Corp. (SPIC) qui a procédé, en mars dernier, à la pose de la première pierre de sa future raffinerie d'alumine à Boffa. La Société Minière de Boké (SMB), associée à Alteo, travaille également sur un projet similaire. En mars 2024, le gouvernement guinéen a adopté un décret présidentiel reconnaissant ce Projet d'intérêt national.

Dans la même dynamique, Guinea Alumina Corporation (GAC), filiale d'Emirates Global Aluminium (EGA), et Chalco, géant chinois de l'aluminium, avancent sur un projet commun de raffinerie, pour lequel un accord a été signé avec le gouvernement guinéen. La Société des Bauxites de Guinée (SBG) développe, pour sa part, un projet intégré dans la région de Kindia, comprenant l'exploitation d'une mine de bauxite et la construction d'une raffinerie d'alumine. Ce projet a fait l'objet d'une convention signée avec le gouvernement guinéen en 2018. La Société Bauxite Kimbo porte également un projet intégré couvrant plusieurs préfectures, dont Fria, Dubréka, Kindia et Télimélé, incluant l'exploitation d'une mine de bauxite et la construction d'une raffinerie d'alumine. CDM Henan Chine, entreprise chinoise active dans les préfectures de Boké et Télimélé, porte un projet intégré comprenant l'exploitation d'une mine de bauxite, la construction d'une usine d'alumine et le développement d'infrastructures connexes. Une convention d'exploitation a été signée avec le gouvernement guinéen en 2018 dans le cadre de ce projet. De son côté, la Compagnie des Bauxites de Dian-Dian (COBAD), filiale du groupe russe Rusal, porte un projet de raffinerie d'alumine modulaire à Dian-Dian, dans la région de Boké. Guinea Evergreen Mining Intelligence Company (GEMIC), filiale du groupe chinois TBEA, porte un projet intégré associant l'exploitation de la bauxite et la construction d'une raffinerie d'alumine dans la région de Télimélé. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un accord signé en 2017 avec les autorités guinéennes. Par ailleurs, les sociétés Alcoa Corporation et Rio Tinto Aluminium, actionnaires de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), ont engagé des discussions exploratoires avec le gouvernement guinéen autour d'un projet de co-développement d'une raffinerie d'alumine dans la région de Boké. Ce projet s'inscrirait dans la relance du projet Kabata, initialement envisagé pour transformer localement la bauxite exploitée par la CBG.

En ce qui concerne le fer et le graphite, la Guinée affiche également des ambitions pour développer des chaînes de valeur, notamment dans la transformation du fer en acier et l'utilisation du graphite pour les batteries et technologies liées à la transition énergétique. Cependant, ces initiatives restent limitées. Pour le graphite, bien que des projets d'exploration aient été lancés, la production et la transformation en sont encore à leurs balbutiements. Concernant le fer, malgré des accords conclus dans le projet Simandou, les activités se concentrent majoritairement sur l'extraction brute destinée à l'exportation.

Bien que prometteuses, les politiques d'ajout de valeur dans le secteur minier s'avèrent souvent plus complexes à mettre en œuvre qu'à formuler. Il est donc essentiel de gérer les attentes pour éviter que ces ambitions ne soient guidées par des considérations purement politiques au détriment des impacts socio-économiques réels. L'expérience le prouve, bâtir des chaînes prend beaucoup de temps. La Chine a mis plusieurs décennies à progresser le long des chaînes de valeur qu'elle domine aujourd'hui, malgré des atouts significatifs tels qu'une marge de manœuvre budgétaire et la possibilité de structurer un écosystème industriel autour de sa production de bauxite.

Bien sûr, les gouvernements peuvent accepter des gains modestes dans les premières phases, à condition que ceux-ci créent des capacités qui permettront de réaliser des bénéfices plus substantiels à long terme. La Guinée devra suivre des étapes clés et surmonter plusieurs obstacles, que nous détaillerons, afin de transformer ces opportunités en des projets concrets qui bénéficient véritablement aux populations, y compris aux groupes marginalisés. Cela exigera un effort soutenu et une approche rigoureuse. Nous nous appuyons fortement sur le cadre d'ajout de valeur équitable proposé par NRGI qui illustre les enseignements tirés d'autres pays.

Nécessité d'une stratégie claire et articulée dans l'architecture de planification nationale

Pour qu'une politique d'ajout de valeur dans le secteur minier réussisse, la Guinée doit impérativement s'appuyer sur une stratégie claire, cohérente et articulée, intégrée dans une architecture de planification nationale solide et durable. L'absence de tels cadres stratégiques a conduit de nombreux pays à des échecs coûteux. Par exemple, le Ghana, malgré des investissements significatifs, peine à rentabiliser ses raffineries d'or faute de rentabilité. De même, l'Australie a dû subventionner ses fonderies d'aluminium pendant des décennies pour les maintenir opérationnelles.

La Guinée dispose d'un cadre initial, notamment la Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère et la Déclaration de politique minière de 2018. Ces documents posent des bases en évoquant des objectifs tels que l'intégration des mines dans l'économie nationale et la transformation structurelle. Cependant, ils manquent de détails concrets sur les ambitions de valeur ajoutée, les approches sectorielles spécifiques et les mécanismes de mise en œuvre. Ce vide stratégique rend difficile l'alignement des politiques publiques avec les besoins et opportunités liés à chaque filière minière, qu'il s'agisse de la bauxite, du fer ou du graphite.

Aussi, la situation politique actuelle, marquée par une transition et des incertitudes sur la continuité des orientations stratégiques, qui pourraient être redéfinies à l'issue d'éventuelles élections à venir, complique davantage la planification. Le Programme de Référence Intérimaire (PRI) de la Transition 2022-2025, bien qu'il vise à maintenir le cap en vue de réaliser la Vision 2040, reste insuffisant pour encadrer des initiatives ambitieuses de transformation locale. À l'horizon 2025, il est envisagé que le Programme Simandou 2040 puisse constituer un nouveau cadre stratégique pour orienter le développement économique du pays. Cependant, à ce stade, des interrogations subsistent quant à sa structuration et à sa mise en œuvre concrète. Des réflexions sont en cours pour définir plus précisément les axes prioritaires et les modalités de réalisation de ce programme.

De plus, cette instabilité décourage les investissements privés dans des projets à long terme tels que les infrastructures de transformation minière.

La Guinée devra donc élaborer une stratégie nationale robuste et ciblée pour la valorisation des ressources minières, fondée sur une vision à long terme et des analyses économiques approfondies. Cette stratégie devrait être soutenue par un cadre institutionnel stable, garantissant la continuité des politiques indépendamment des dynamiques politiques. En priorisant les chaînes de valeur les plus prometteuses, tout en établissant des incitations claires pour les investisseurs privés et des mécanismes de suivi rigoureux, la Guinée pourra maximiser l'impact économique de ses ressources minières et réduire sa dépendance aux exportations de minerais bruts.

Il est essentiel d'être réaliste dans l'appréciation de sa position de négociation, et de suivre une approche séquencée

La Guinée, compte tenu de sa richesse en bauxite et en d'autres minerais stratégiques, a récemment imposé aux investisseurs privés l'obligation d'investir dans la construction de raffineries locales.

Cependant, jusqu'à ce jour, aucune entreprise n'a respecté cette obligation, soulignant les limites d'une approche coercitive sans une stratégie réaliste et bien structurée. Toutefois, la récente pose de la première pierre de la raffinerie de SPIC marque un tournant significatif vers la concrétisation de cette vision industrielle. Cette situation illustre néanmoins la nécessité de procéder à une analyse pragmatique des capacités locales et de la position de négociation du pays. L'Indonésie, qui a réussi à développer des fonderies de nickel grâce à son poids sur le marché, illustre l'importance de calibrer ses ambitions en fonction de ses atouts. À l'inverse, son interdiction sur la bauxite, où sa position était moins dominante, a conduit à une réduction de la production.

La Guinée peut s'inspirer de stratégies ciblées comme celle de la Namibie, qui se concentre sur des secteurs compétitifs avant de diversifier, à travers sa Mineral Beneficiation Strategy (MBS). Elle pourrait aussi explorer la possibilité de politiques incitatives, qu'il s'agisse d'avantages fiscaux, de subventions énergétiques, ou de partenariats public-privé pour réduire les coûts de transformation locale. Fortement tributaire des revenus miniers, la Guinée devra évaluer non seulement l'impact de cette dépendance sur son économie, mais aussi les effets des politiques incitatives mises en place pour renforcer la transformation locale, en tenant compte des compromis économiques associés. Cependant, face à la concurrence mondiale, notamment les surcapacités chinoises et les investissements massifs dans d'autres régions, il est crucial d'analyser les chaînes de valeur viables où elle peut être compétitive. Dans ce contexte, la coordination régionale représente une opportunité stratégique. Par exemple, la Guinée et le Ghana ont déjà examiné la possibilité d'une collaboration sur le raffinage de l'alumine, soulignant l'intérêt de démarches conjointes pour renforcer la transformation locale. Encourager ce type de coopération pourrait aider à mieux positionner la région face aux pressions du marché mondial et aux fluctuations des investissements étrangers.

Pour réussir, la Guinée doit capitaliser sur ses atouts géographiques et industriels tout en renforçant ses infrastructures, ses compétences locales et ses cadres réglementaires. La mise en place de zones économiques spéciales et la coordination régionale pourraient attirer des investisseurs et générer des économies d'échelle. Enfin, l'évaluation constante des politiques permettra d'ajuster la stratégie en fonction des évolutions du marché et des capacités nationales, assurant ainsi une répartition équitable des bénéfices pour le pays.

L'énergie : le sujet tabou qu'il faut pourtant aborder

L'un des principaux obstacles au développement économique de la Guinée, particulièrement dans le secteur minier, est l'accès à une énergie fiable, compétitive et durable. Cette problématique constitue un «éléphant dans la pièce» dans le cadre de la stratégie de diversification et de développement industriel du pays. En effet, le traitement des minerais, notamment ceux destinés à la production de métaux comme l'aluminium, est très énergivore. Ainsi, la consommation d'électricité représente près de 40 % des coûts de production de l'aluminium. Lorsque les prix de l'énergie ont augmenté en 2021-2022, 50 % de la capacité de production d'aluminium de l'Union européenne a été mise hors ligne. Un cas illustratif est celui de la fonderie Mozal au Mozambique, qui dépend de l'importation de 1 000 MW d'Afrique du Sud pour ses besoins en électricité, sachant que la capacité installée du Mozambique est 2799 MW en fin 2022.

Les pays producteurs de minerais comme la Guinée, avec une infrastructure énergétique insuffisante et un accès limité à des sources d'énergie abordables et durables - seulement 17 % de la population guinéenne avait accès à l'électricité en 2021, sont confrontés à un problème majeur. Cette question doit impérativement être incluse dans la vision stratégique du pays, car elle est directement liée à la compétitivité et à la viabilité de ses industries énergivore.

Bien que le Plan National de Développement et d'Investissement de la Guinée (PNDIG) souligne la nécessité de diversifier l'économie, notamment en soutenant les industries manufacturières à valeur ajoutée, il omet souvent des solutions concrètes pour surmonter les problèmes énergétiques.

Le pays doit impérativement se doter d'une solide stratégie énergétique qui réponde aux besoins spécifiques des industries extractives, mais aussi des projets de transformation locale, comme des raffineries d'alumine et des fonderies d'aluminium. Le coût de l'électricité représente un facteur déterminant dans ces secteurs. Par exemple, la quantité d'énergie nécessaire pour le raffinage de l'alumine est 30 fois supérieure à celle requise pour l'extraction minière, et la fonte de l'aluminium nécessite près de 100 fois plus d'énergie que le processus de raffinage. Cette réalité appelle à une révision des politiques énergétiques pour garantir que les entreprises, locales ou internationales, aient accès à une énergie suffisante et à prix compétitif, tout en prenant soin de ne pas réduire l'approvisionnement en énergie ni d'augmenter les prix pour les autres secteurs ou les ménages. Il est impératif de tenir compte d'un tel équilibre dans toute analyse coût-bénéfice, comme l'illustre l'exemple du Ghana, où les ambitions en matière de chaîne de valeur de l'aluminium nécessitent la quasi-totalité de la capacité hydroélectrique du pays, ce qui pourrait nuire aux coûts énergétiques pour d'autres secteurs économiques et des ménages. L'intégration de technologies de production d'énergie renouvelable, comme l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien, devrait être une priorité pour la Guinée, non seulement pour répondre aux besoins de l'industrie mais aussi pour garantir la durabilité environnementale du pays à long terme.

De plus, la Guinée pourrait adopter une approche proactive en matière de coopération énergétique. En s'intégrant aux initiatives régionales, comme le West African Power Pool (WAPP), ou en collaborant avec des pays voisins tels que le Sénégal, riche en ressources gazières, ou le projet de pipeline régional Nigeria-Morocco qui devrait passer par la Guinée, la Guinée pourrait trouver des solutions de financement adaptées. Il serait crucial d'initier des discussions sur ces opportunités pour prioriser l'extension de l'infrastructure énergétique et sécuriser les investissements nécessaires à cette transformation.

L'élaboration d'une stratégie viable et crédible est un prérequis pour trouver le financement nécessaire

Pour les pays producteurs à revenu faible ou intermédiaire comme la Guinée, l'accès à un financement et à un soutien technique est crucial pour rendre les projets de transformation minière viables et bénéfiques. Si les gouvernements doivent prendre l'initiative, les pays consommateurs et les partenaires de développement jouent également un rôle essentiel dans ce processus. La Guinée doit non seulement définir des politiques claires et ciblées, mais aussi mobiliser un soutien technique et financier de la part des partenaires de développement et des gouvernements des pays consommateurs. En l'absence de capacités suffisantes pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies efficaces, les pays en développement se retrouvent souvent limités dans leur capacité à attirer des investissements et à maximiser les retombées économiques pour leurs populations. Ainsi, la Guinée, tout en prenant l'initiative, doit intensifier sa collaboration avec ces acteurs externes pour bénéficier de financements concessionnels et de l'expertise nécessaire pour surmonter le manque d'infrastructures et de formation de main-d'œuvre locale, clés de la réussite de ses projets à valeur ajoutée. Les partenaires de développement et les gouvernements des pays consommateurs devraient également veiller à ce que leur soutien ne soit pas limité par des mesures qui nuiraient aux ambitions de valeur ajoutée, telles que des restrictions commerciales ou des exigences environnementales sans accompagnement adéquat pour les pays producteurs. Ces efforts conjoints peuvent créer un cadre propice à une industrialisation durable et profitable, permettant à des pays comme la Guinée de mieux valoriser leurs ressources et d'assurer des bénéfices nets pour leurs populations.

La maximisation des bénéfices de ces minerais de transition ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et des droits des populations locales

La Guinée, riche de ses ressources minières, doit impérativement concilier son développement économique avec la préservation de l'environnement et le bien-être de ses communautés riveraines. En effet, la transition énergétique, bien qu'offrant des opportunités de développement, ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et des droits des populations locales. À cet égard, un engagement sincère et cohérent dans la gestion des impacts environnementaux des projets d'extraction, et de transformation est essentiel :

- Il est plus que jamais important de prendre en compte les enjeux environnementaux associés à l'extraction et à la durabilité des chaînes d'approvisionnement qui deviennent de plus en plus cruciaux, nécessitant des pratiques minières responsables et des chaînes d'approvisionnement résilientes pour prévenir les pénuries et assurer un approvisionnement stable en minerais de transition. La Guinée a également l'opportunité de promouvoir un développement durable, en mettant en œuvre des pratiques minières respectueuses de l'environnement. De plus, en contrôlant une part significative de ces ressources critiques, la Guinée devrait pouvoir influencer les débats géopolitiques sur la sécurité des approvisionnements et bénéficier d'opportunités économiques importantes pour diversifier les sources de matières premières à l'échelle mondiale.
- Le principe de « ne pas nuire » doit être au cœur de toute stratégie gouvernementale en matière de valorisation des ressources minières. Si la transformation locale des minerais peut générer des retombées économiques considérables, elle comporte également des risques environnementaux et sociaux majeurs. Les processus de transformation peuvent entraîner la dégradation des écosystèmes, la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que des impacts sur la santé publique, comme l'ont montré des exemples dans des pays comme le Brésil, la Chine, et l'Indonésie. La Guinée, pour réussir sa transition énergétique tout en minimisant ces risques, doit veiller à intégrer les coûts environnementaux et sociaux dans la prise de décision, notamment en imposant des restrictions sur les projets miniers dans les zones sensibles et en interdisant l'exploitation dans des zones écologiquement cruciales. Les gouvernements doivent être proactifs dans la protection des zones écologiquement sensibles en appliquant des lois strictes et en renforçant la mise en œuvre de zones de non-droit pour l'exploitation minière. Des engagements comme ceux de l'International Council on Mining and Metals (ICMM) de ne pas exploiter des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO doivent être suivis d'actions concrètes. De plus, les concessions minières qui chevauchent des forêts tropicales intactes doivent être strictement contrôlées pour éviter des impacts irréversibles sur les écosystèmes vitaux.

- Les projets miniers à valeur ajoutée doivent être menés en collaboration avec les communautés locales, particulièrement les communautés riveraines, pour respecter leur droit au consentement préalable, libre et éclairé. L'adhésion des communautés aux projets miniers est essentielle pour minimiser les conflits sociaux et garantir une gestion équitable des ressources. La Guinée doit renforcer la gouvernance en matière de consultation communautaire et s'assurer que les projets sont mis en œuvre avec le soutien des populations locales. En parallèle, la participation active des communautés à la surveillance des projets miniers et à la gestion de leurs impacts environnementaux doit être encouragée. De nombreux pays, dont l'Argentine et le Pérou, ont déjà mis en place des comités participatifs pour superviser les activités minières, ce qui a conduit à des résultats plus efficaces et à une meilleure rentabilité des projets à long terme. Toutefois, ce modèle doit être soutenu par des politiques gouvernementales robustes et une volonté politique d'éviter la marginalisation des voix critiques, notamment celles des défenseurs de l'environnement et des leaders communautaires.



aroundtheworld.photography via iStock

Urgence de renforcer la gouvernance dans le secteur : une nécessité incontournable pour garantir une redistribution équitable et durable des richesses générées

Comme exposé ci-dessus, il existe des opportunités économiques relatives aux minerais de transition pour la Guinée et sa population. Néanmoins l'histoire montre que le développement du secteur minier ne s'est que trop rarement traduit en termes de bénéfices significatifs et tangibles pour les citoyens des pays riches en matières premières. Malgré son énorme potentiel minier, les retombées économiques et sociales restent limitées pour la population guinéenne. Le récent rapport sur le développement humain du PNUD classe toujours la Guinée dans la catégorie des pays à « faible développement humain ». Malgré une légère progression, passant de la 182e à la 181e place sur 193 pays, la Guinée reste dans les pays ayant les niveaux de vie les plus bas selon l'indice.

En ce sens, la gouvernance du secteur minier demeure un enjeu clé pour la Guinée. Un cadre de gouvernance plus robuste et plus efficace est indispensable pour permettre au pays de capter les opportunités liées à ces richesses en minerais de transition, et notamment de « réussir » ses politiques de développement de la valeur ajoutée. La plupart des projets à valeur ajoutée ont des coûts de construction initiale élevés et prennent beaucoup de temps pour réaliser des bénéfices.

La Guinée est confrontée à des défis structurels qui entravent le développement durable et la gestion responsable de ses ressources minières. Un cadre juridique adapté, et d'avantage encore sa mise en œuvre rigoureuse, sont des passages obligés pour la réussite des ambitions guinéennes – notamment pour réussir à attirer des investisseurs et des compagnies étrangères à investir dans le secteur. Certains enjeux de gouvernance du secteur sont ainsi cruciaux pour les acteurs guinéens : la mise en application du cadre légal défini, la transparence du secteur, et les risques de corruption qui accompagnent tout boom de matières premières. Le manque de transparence dans le secteur se manifeste par des difficultés à suivre les flux financiers, ainsi que le manque de divulgation des nouveaux accords miniers. En outre, les risques de corruption continuent de peser lourdement sur les revenus de l'État, exacerbés par des lacunes dans l'application du cadre juridique. La protection de l'environnement constitue un autre enjeu essentiel dans le contexte d'une exploitation minière à grande échelle. Et plus encore, la problématique de la participation de la société civile et du soutien au débat public apparaît également fondamentale : la restriction de l'espace civique pose un obstacle supplémentaire à une gouvernance transparente et inclusive.

Faiblesses et enjeux autour du cadre juridique et de sa mise en œuvre.

Lors de la dernière publication de l'Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles (RGI) sur la Guinée en 2021, l'analyse de NRGI avait mis en évidence des progrès significatifs, la gouvernance du secteur minier gagnant 6 points par rapport à l'indice de 2019 (score de 62/100). Néanmoins de nombreuses insuffisances identifiées en 2021 dans le RGI persistent aujourd'hui.

Prenons la procédure d'attribution des titres comme exemple pertinent dans un contexte de risques de spéculation des titres miniers avec le boom des minerais de transition : entre 2019 et 2020, des progrès notables avaient été réalisés dans ce domaine. Le cadastre minier en ligne était resté opérationnel durant cette période, garantissant un accès continu aux informations sur les titres miniers. De plus, les règles relatives à l'attribution des titres avaient été respectées, comme en témoignent les processus d'octroi des blocs 1 et 2 du gisement de fer de Simandou. Ces avancées reflétaient les efforts du gouvernement pour renforcer la transparence et la gouvernance du secteur minier. Toutefois, malgré ces progrès, le RGI 2021 avait identifié plusieurs domaines nécessitant des améliorations. Il avait été recommandé notamment de divulguer périodiquement la liste des candidats aux titres miniers quelle que soit la procédure d'attribution ; de publier officiellement les résultats des appels d'offres, et de mettre en place avec l'ITIE-Guinée un mécanisme de suivi systématique de la publication exhaustive des contrats miniers en ligne ; et, concernant les bénéficiaires effectifs, de finaliser le texte d'application en projet, s'inspirant par exemple du Sénégal voisin qui a publié en 2020 un décret sur le registre des bénéficiaires effectifs (voir plus loin). Autant de recommandations qui n'ont pas été pleinement mises en œuvre.

Pour prendre un autre exemple : entre 2019 et 2020, des progrès avaient également été réalisés en matière de transparence dans la gestion des entreprises publiques, notamment avec la publication complète des informations relatives aux ventes de bauxite effectuées pour le compte de l'État. Cette initiative comprenait la divulgation des acheteurs, des volumes, des montants et des dates des transactions, ce qui contribuait à renforcer la transparence autour des opérations commerciales de la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI). Cependant, pour améliorer davantage la gouvernance des entreprises publiques, plusieurs recommandations avaient été formulées lors de l'évaluation du RGI 2021, notamment : de rendre public le code de conduite de la SOGUIPAMI ; et de suivre et évaluer la pratique introduite par la SOGUIPAMI en 2021, qui conditionne l'accès des visiteurs à son site web par un enregistrement préalable, afin de garantir l'accès libre des citoyens aux données divulguées par la société. Cette dernière recommandation a été suivie : à ce jour le site de la SOGUIPAMI est accessible au public et ne présente a priori aucune restriction.

Enfin, sur une question fondamentale au secteur minier guinéen : les impacts locaux. Entre 2019 et 2020, la Guinée avait fait de nets progrès dans le domaine de la protection environnementale avec la promulgation d'un nouveau code de l'environnement. Cette avancée témoignait d'un engagement à renforcer le cadre juridique relatif à la gestion des impacts environnementaux et sociaux dans le secteur minier. Cependant, l'évaluation du RGI 2021 avait aussi mis en avant des problèmes et émis des recommandations pour améliorer l'impact local des activités extractives, notamment : élaborer ou mettre à jour, puis publier, les textes d'application du nouveau code ; intégrer l'obligation pour le gouvernement de publier les études d'impact environnemental et social (EIES) et les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) des projets miniers, de manière à inscrire dans la durée les bonnes pratiques de transparence que la structure antérieure à l'AGEE (Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales) commençait à appliquer. Or, l'AGEE, bien que disposant d'un site web avec un espace dédié à la publication des EIES des projets miniers, ne semble pas adopter une publication exhaustive de ces documents et le site web de la structure antérieure, le BGEEE, n'est plus accessible du tout. À ce jour, seuls les rapports d'EIES du Projet Aurifère de Bankan ainsi que celui de la Société CHALCO Guinea Company SA sont accessibles.[8] Cette situation soulève des préoccupations et nuit aux efforts de transparence et de suivi des impacts miniers.

8 Consulté le 07.05.2025 sur le site officiel de l'AGEE : www.medd-agee.com/les-eies/

Défis de transparence

Malgré l'instabilité socio-politique, la Guinée reste toujours un membre actif de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), aspect important de la gouvernance minière compte tenu des conséquences des précédents coups d'État sur les initiatives de transparence.[9] Le Ministère en charge des Mines et de la Géologie (MMG) continue de faire preuve de proactivité en publiant régulièrement des données statistiques sur les exportations de minerais à travers ses rapports hebdomadaires Flash hebdo et le Bulletin de Statistiques Minières & Carrières. Ceux-ci permettent de mieux comprendre la quantité de minerais extraite et exportée, soulignant une volonté de transparence et de responsabilité. En outre, la SOGUIPAMI communique régulièrement ses rapports d'activité, offrant une visibilité sur la participation de l'État dans le capital des sociétés minières opérant dans le pays ainsi que d'autres détails importants.

Cependant, d'importants défis demeurent en ce qui concerne la transparence des paiements effectués par les entreprises minières. En effet, les rapports ITIE constituent la principale source d'information sur les revenus générés par le secteur. Le retard dans la publication de ces rapports diminue leur efficacité en tant qu'outils de surveillance et réduit leur utilité pour les analyses opportunes et la prise de décision éclairée. Par exemple, le dernier rapport ITIE couvrant l'exercice 2022 a été publié en décembre 2024. Au rythme actuel d'établissement de ces rapports, au bout de deux ans ou plus après la fin de l'exercice couvert, le rapport pour l'exercice en cours ne devrait être disponible que plusieurs années plus tard, de sorte que ses informations seront sans doute peu pertinentes.

Par ailleurs, la transparence des contrats, malgré quelques avancées enregistrées ces dernières années, connaît des régressions. Un des principaux problèmes est le retard dans la publication de nouveaux contrats et les mises à jour des contrats existants. Les efforts de transparence antérieurs ont permis de publier 108 contrats et documents associés couvrant la période de 1958 à 2020. Depuis, une seule publication supplémentaire a été enregistrée en 2025 - portant le total à 109 - avec la mise en ligne du résumé non technique de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des blocs 3 et 4 du projet Simandou, un document qui était déjà accessible via le site web de la co-entreprise Simfer. Le retard dans la publication des nouveaux accords conclus, en particulier ceux liés au projet Simandou semble lié à la complexité des procédures d'enregistrement et à l'absence de finalisation des négociations contractuelles.[10] Ce retard limite l'efficacité de la surveillance de la société civile et réduit la capacité des communautés affectées à revendiquer leurs droits et à s'assurer que les conventions minières signées engageant l'État aux autres parties soient des accords gagnant-gagnant.

La divulgation des bénéficiaires effectifs des entreprises constitue un autre point qu'il est important d'améliorer. Cette divulgation doit permettre à la Guinée de connaître l'identité de ceux qui exploitent ses ressources minières et d'éviter ainsi les problèmes d'influence indue, de conflit d'intérêts ou de corruption dans l'octroi des titres miniers, en particulier impliquant des personnes politiquement exposées. Cependant, il est important de noter une rétention continue des informations par certaines sociétés minières sur la propriété effective. Le rapport ITIE 2022 met en évidence que plus de la moitié des sociétés minières retenues dans le périmètre de déclaration n'ont pas divulgué les données demandées, et que seules 15 % d'entre elles ont fourni des informations complètes.

9 En rappel, la Guinée avait suspendu volontairement sa participation à l'ITIE de décembre 2009 à mars 2011 en raison de la période de troubles sociopolitiques qu'elle traversait

10 Selon des informations reçues du ministère des Mines et de la Géologie (MMG), le contrat relatif au projet Simandou, bien que validé, est encore en cours d'enregistrement en raison de sa complexité et du nombre important d'annexes. Par ailleurs, les négociations avec GAC n'ont pas encore abouti à la signature d'un document contractuel formel, tandis que l'accord de mise en œuvre signé récemment avec SPIC ne modifie pas substantiellement la convention minière existante.

Depuis que l'ITIE a commencé à promouvoir la divulgation de ces informations, la Guinée a tout de même enregistré des avancées considérables. L'adoption en 2016 par le Comité de pilotage de l'ITIE d'une feuille de route a facilité l'élaboration d'un avant-projet de loi sur la propriété effective, jetant ainsi les bases d'une proposition législative. Le Groupe Multipartite (GMP) a examiné ce document en juin 2021. Cette initiative a également été soutenue par le collège des organisations de la société civile au sein du GMP de l'ITIE, dans le but de repérer les obstacles susceptibles d'affecter son efficacité à promouvoir une transparence complète. Le secrétariat exécutif de l'ITIE-Guinée a pris le relais, validant une nouvelle mouture de cet avant-projet de loi lors d'un atelier organisé en juin 2024. Cependant, le projet de loi est toujours en attente d'adoption par le Conseil National de Transition (CNT), ce qui retarde également la mise en place du registre public des bénéficiaires effectifs.

Dans ses efforts de renforcement de la transparence dans le secteur minier, le gouvernement guinéen pourrait mettre en œuvre plusieurs actions concrètes et stratégiques, notamment :

- Optimiser les formats de publication des données : actuellement diffusées sous forme d'images JPG, les données sur les statistiques minières ne sont pas aisément exploitables pour des analyses détaillées. Le gouvernement devrait suivre les principes d'Open Data. Ces changements contribueraient significativement à renforcer la capacité des analystes, des chercheurs et de la société civile à réaliser des évaluations précises.
- Renforcer la qualité des rapports ITIE et raccourcir leurs délais de publication : l'instauration d'un mécanisme de suivi plus strict pour respecter le calendrier de production des rapports ITIE devrait être envisagée pour garantir une mise à jour continue et opportune des informations. L'idéal serait l'adoption par l'ITIE-Guinée de l'approche de divulgation systématique dans les prochaines années.
- Mettre à jour régulièrement et systématiquement la divulgation des contrats miniers et s'assurer de leur accessibilité pour que la société civile et les médias puissent jouer efficacement leur rôle d'acteurs de suivi.
- Opérationnaliser le registre des bénéficiaires effectifs : le gouvernement devrait finaliser et adopter au plus vite la loi sur la propriété effective. L'établissement d'un registre des bénéficiaires effectifs, gratuitement et facilement accessible au public, est crucial pour lutter contre les problèmes d'influence et de corruption liés à l'octroi des titres miniers.
- Renforcer le soutien financier de l'État au Secrétariat exécutif de l'ITIE-Guinée : pour que l'ITIE puisse remplir pleinement ses missions, notamment en matière de publication régulière des rapports, de dissémination des données et de suivi sur le terrain, un appui budgétaire renforcé est indispensable.

Risques de corruption

Plus globalement, au cours de ces trois dernières années, dans le cadre de sa politique pénale, le gouvernement guinéen a mis en place la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) et l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC). Il aurait également alloué des ressources supplémentaires à plusieurs institutions, dont l'Agence nationale de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance (ANLC/PBG),[11] l'Agence judiciaire de l'État (AJE), la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), le Secrétariat général à la présidence chargé des services spéciaux et de la lutte contre le crime organisé (SGPSSCO) et l'Inspection générale d'État (IGE)[12].

11 L'ANLC/PBG traverserait une période d'incertitude avec la possibilité d'une réduction des effectifs et des salaires. Cette situation soulève des interrogations sur l'avenir de l'agence et sur l'impact de ces mesures sur la lutte contre la corruption en Guinée.

12 Charles Wright, garde des Sceaux, ex-ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, extrait de son discours à la 10e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, 12 décembre 2023, Georgia World Congress Center, Atlanta (États-Unis d'Amérique). www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/COSP/session10/statements/Guinea_FR.pdf

Cependant, en dépit de ces efforts de moralisation de la vie publique, les difficultés demeurent considérables, en particulier dans le secteur minier. Le secteur minier est historiquement très affecté par la corruption dans l'ensemble des pays producteurs, et la Guinée ne fait pas exception. En 2016, les Panama Papers ont révélé un scandale de corruption impliquant une personnalité politiquement exposée, Mamadie Touré, épouse de l'ancien président guinéen Lansana Conté et géant industriel, pour des allégations de pots-de-vin[13]. Un autre cas révélateur, parmi d'autres, est celui de l'ancien ministre guinéen des Mines et de la Géologie, Mahmoud Thiam, reconnu coupable en 2009 d'avoir lui aussi accepté des pots-de-vin[14].

Une étude récente sur les facteurs de risques de corruption dans le processus d'octroi des licences et de gestion des revenus, réalisée par le collège des organisations de la société civile au sein du GMP de l'ITIE, et soutenue par NRGI, a révélé des facteurs de risques croissants associés au secteur de la bauxite. Ces facteurs de risques répertoriés par l'étude mettent en exergue les risques de corruption associés à la relative opacité qui entoure le processus d'octrois des titres miniers et la gestion des transferts infranationaux évoqués dans la section précédente. D'autres risques de corruption existent bien sûr dans la collecte des revenus par exemple, associés notamment à l'évaluation des volumes de production et de la qualité des minerais extraits (et donc de leur prix). L'étude relève des risques de corruption en lien avec la manipulation des volumes de bauxite déclarés et la sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation, mais également la manipulation des prix de vente au travers des prix de transferts - autant de pratiques qui, en plus de nuire à la transparence, entraînent d'importantes pertes de recettes pour l'État.

Ceci pour ne noter que quelques exemples. Car fondamentalement, l'environnement global de faible contrôle de la corruption peut avoir des répercussions sur l'ensemble des politiques liées à la stratégie de développement des minerais de transition, que ce soit en détournant des politiques de valeur ajoutée au profit d'intérêts privés spécifiques, ou bien en aggravant les impacts socio-environnementaux du fait d'entreprises peu scrupuleuses qui profiteraient des failles du système pour se soustraire aux réglementations en vigueur.

Le non-respect récurrent des dispositions anti-corruption du Code minier, devenu en partie caduc dans sa mise en œuvre, met en lumière des lacunes importantes dans l'application des réformes et des lois existantes. Le Code minier prévoit pourtant des mesures spécifiques pour assurer la transparence et l'éthique dans le secteur, notamment l'obligation pour les cadres et agents des sociétés minières de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel (article 8), et l'interdiction stricte de tout versement de pots-de-vin visant à influencer des décisions liées aux activités minières (article 154). Il exige également la présentation d'un plan annuel de surveillance contre la corruption (article 156) et la signature d'un code de bonne conduite (article 155) en alignement avec les principes de l'ITIE. Malgré ces obligations, l'inefficacité de leur mise en œuvre montre un besoin crucial de renforcer l'intégrité dans la gestion du secteur minier.

Dans le contexte particulier de la transition énergétique, l'ampleur du défi reste considérable. La forte demande mondiale en minerais de transition qui se traduit déjà a priori en Guinée par l'octroi d'une centaine de permis de recherche sur ces minerais (d'après les informations fournies par des officiels lors d'entretiens) pose de sérieux risques de corruption dans le processus d'attribution des titres miniers, aggravés par l'opacité en matière

13 Les Panama Papers ont révélé un scandale de corruption impliquant Beny Steinmetz Group Resources (BSGR) concernant des droits miniers en Guinée. BSGR a acquis les droits sur le gisement de fer de Simandou pour une somme bien inférieure à sa valeur réelle, avant de les revendre avec un bénéfice considérable. Des enquêtes menées par le gouvernement guinéen et le FBI américain ont suivi après des allégations de pots-de-vin, notamment des paiements versés à Mamadie Touré, l'épouse de l'ancien président guinéen Lansana Conté. Ces paiements étaient liés à l'obtention d'avantages illicites pour l'obtention de droits miniers, entraînant des accusations contre un représentant de BSGR pour falsification de preuves et manipulation de témoins.

14 Ancien ministre guinéen des Mines, Mahmoud Thiam a été reconnu coupable d'avoir accepté des pots-de-vin s'élevant à 8,5 millions de dollars de la part de China International Fund et China Sonangol entre 2009 et 2011. Ces pots-de-vin avaient pour but d'obtenir le droit de devenir le premier actionnaire stratégique avec le gouvernement de Guinée dans une compagnie minière nationale, à qui la Guinée devait, entre autres, transférer toutes ses parts dans diverses concessions minières. L'affaire a fait l'objet d'une enquête par le FBI et s'est conclue sur une condamnation en 2017. Les fonds issus de ces activités de corruption ont été transférés sur des comptes bancaires aux États-Unis, puis utilisés notamment pour l'acquisition de biens immobiliers dans ce pays.

de propriété effective. À moyen et long terme, la gestion des revenus générés par l'exploitation de ressources à haute valeur ajoutée (graphite, lithium, cobalt) est également sujette à des risques de corruption importants.

Dans ses efforts de lutte contre les risques de corruption dans le secteur minier, le gouvernement guinéen pourrait mettre en œuvre plusieurs actions concrètes et stratégiques, notamment :

- Élaborer une stratégie et un plan d'intervention pour lutter contre les risques de corruption spécifiques liés aux minerais de transition. Cette stratégie pourra s'inspirer des diagnostics existants mentionnés plus haut, et des leçons d'experts internationaux (fruit d'un groupe de travail rassemblant de nombreux experts, NRGI a par exemple publié des recommandations spécifiques en matière de lutte contre la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minerais de transition). En ce sens, la promotion d'une collaboration étroite et continue entre les organisations de la société civile, l'ANLC, le secrétariat exécutif de l'ITIE, ainsi que d'autres parties prenantes publiques et privées, apparaît fondamentale.
- Accroître la transparence, la mise en œuvre, notamment relatives aux dispositions anticorruptions existantes, et les contrôles des règles de gouvernance : il est essentiel de mettre en place des mécanismes de contrôle participatifs impliquant les organisations de la société civile actives dans le secteur extractif, les représentants des communautés locales affectées, ainsi que les élus locaux et les médias communautaires.
- L'établissement de procédures claires et d'un calendrier d'audit sur le processus d'octroi des licences et la gestion des transferts infranationaux contribuerait à renforcer la transparence dans les décisions et l'utilisation des fonds.
- Par ailleurs, pour renforcer l'efficacité des mesures anti-corruption du Code minier, il est essentiel de garantir une mise en œuvre rigoureuse des dispositions existantes, notamment le suivi des déclarations de conflits d'intérêts, la vérification annuelle des plans de surveillance contre la corruption soumis par les titulaires de titres miniers, le contrôle du respect du code de bonne conduite, l'application stricte des sanctions en cas de non-respect, la formation et sensibilisation des cadres et sous-traitants des sociétés minières aux obligations légales, le renforcement de la transparence sur la propriété effective des entreprises, ainsi que la publication de rapports réguliers sur les indicateurs de conformité.

La restriction de l'espace civique

Un espace civique protégé et dynamique est une composante clé d'une démarche d'amélioration de la bonne gouvernance du secteur minier. Les mécanismes sous-tendant une bonne gouvernance ont besoin de débat public, d'une administration publique ouverte et à l'écoute des citoyens, des journalistes et de la société civile ; et d'une société civile et de médias sensibilisés, équipés et dynamiques. En Guinée, dans un contexte caractérisé par un espace civique restreint, une transparence relative du secteur et un manque de ressources de la société civile, vient également s'ajouter un déficit certain de sensibilisation des acteurs aux problématiques des minerais de transition. Les organisations de la société civile n'ont pour l'instant accordé qu'une maigre attention à ces enjeux. Malgré quelques efforts, le secteur et les politiques liés à la bauxite n'ont notamment pas été analysés de façon extensive et exhaustive.

Or la participation des acteurs de la société civile, et surtout des représentants des groupes défavorisés, est encore une fois indispensable à la bonne gouvernance et à la réalisation des opportunités liées aux minerais de transition. Par exemple la société civile est en première ligne pour appréhender et identifier les risques socio-environnementaux liés à l'exploitation minière. Alors que le pays aspire à une valorisation massive de son potentiel minier, gérer les impacts environnementaux demeure l'un des enjeux majeurs, car la destruction des forêts et des écosystèmes locaux liée aux activités extractives, combinée à une gestion insuffisante de la remise

en état des sites miniers, aggrave les difficultés climatiques et socio-économiques. Sa participation à la définition de politiques adéquates sur ces sujets, comme sur l'ensemble de la régulation du secteur minier, est donc nécessaire. La société civile joue un rôle essentiel de plaidoyer et de vigilance pour s'assurer que les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont intégrées de manière cohérente dans le cadre juridique du secteur minier, et que leur mise en œuvre bénéficie des moyens adéquats. Elle peut contribuer à mobiliser les acteurs pour encourager des financements innovants et diversifier les sources de financement des projets d'exploitation des minerais de transition. La société civile peut également promouvoir auprès des communautés, des entreprises et des pouvoirs publics, des approches fondées sur le « partage de propriété », dépassant le cadre d'initiatives ponctuelles, pour garantir une redistribution équitable des bénéfices miniers et une participation effective des communautés aux décisions qui les concernent.

De la même façon sur les questions de risques de corruption, la société civile et les médias se doivent de se doter des moyens nécessaires pour les comprendre, les surveiller et les prévenir. Ils jouent un rôle autant de lanceur d'alerte sur des cas précis, que de contributeur à l'amélioration des règles en vigueur et de leur application. La société civile peut notamment continuer les efforts en faveur de la transparence des contrats. Outre par un plaidoyer pour que le gouvernement les publie, les activistes de la société civile et les journalistes peuvent jouer un rôle dans le suivi des obligations contractuelles. On peut même envisager la participation dans une certaine mesure d'experts indépendants dans la négociation des contrats en demandant une plus grande transparence de cette étape cruciale. Une telle démarche s'applique également sur la transparence des bénéficiaires effectifs des compagnies minières : la société civile et les journalistes jouent un rôle clé dans les actions de plaidoyer en faveur de la définition et de l'application des règles, jusqu'au suivi des pratiques.

La coexistence de lois sur le droit d'accès à l'information et des limitations persistantes pour l'accès aux informations publiques illustre bien la complexité des réformes gouvernementales. La suspension temporaire de la délivrance d'agrément des ONG avait suscité des préoccupations quant à son impact sur le travail des organisations de la société civile. Désormais levée, cette décision rappelle l'importance de trouver un juste équilibre entre régulation et liberté d'association, de sorte à ne pas entraver indûment le travail vital de surveillance de la société civile. La fermeture de certains médias critiques, quant à elle, soulève de graves questions sur le juste équilibre à trouver entre sécurité nationale et liberté de presse. Il est essentiel que les autorités guinéennes poursuivent leur dialogue avec les professionnels des médias pour garantir que toute mesure prise soit proportionnée et respectueuse des standards démocratiques, favorisant ainsi un environnement où la presse peut opérer librement et de manière responsable.

Ces restrictions, bien qu'officiellement justifiées par des préoccupations de sécurité, ont un impact notable sur la transparence et la responsabilité, particulièrement dans un secteur aussi stratégique que celui des industries extractives. L'accès restreint à l'information peut nourrir une perception publique de corruption et d'opacité, compromettant ainsi la confiance envers les institutions.

Dans ses efforts d'assurer un espace civique autour des enjeux du secteur minier, le gouvernement guinéen pourrait mettre en œuvre plusieurs actions concrètes et stratégiques, notamment :

- Soutenir un cadre juridique qui favorise un environnement stable et prévisible pour les organisations de la société civile et les médias ; renforcer la capacité des ONG à effectuer des audits indépendants et basés sur des données vérifiables ; créer des fonds dédiés pour le renforcement des capacités des ONG guinéennes, en mettant l'accent sur la surveillance environnementale et sociale, et le plaidoyer pour la transparence.
- Conforter, dans le cadre de l'ITIE et au-delà, les efforts de dialogue multipartite permettant la tenue de dialogue multisectoriel régulier pour aborder collectivement les défis et les progrès dans la gestion des ressources extractives.

Conclusion

La Guinée, dotée d'immenses réserves de minerais comme la bauxite, le minerai de fer et le graphite entre autres, se trouve au cœur des enjeux de la transition énergétique mondiale. Ces ressources, essentielles à la production de technologies vertes telles que les panneaux solaires, les véhicules électriques et les infrastructures d'énergies renouvelables, positionnent idéalement la Guinée pour jouer un rôle majeur sur la scène internationale. Toutefois, cette perspective s'accompagne d'enjeux certains. À l'heure actuelle, la Guinée exporte principalement ses minerais sous forme brute, ce qui limiterait fortement la création de valeur ajoutée au niveau local et pourrait réduire les bénéfices économiques du pays.

Pour promouvoir la croissance économique et le développement inclusif, il est important que la Guinée poursuive une stratégie de développement industriel. Celle-ci pourrait prévoir le développement d'industries locales de transformation des ressources minières. Par exemple, la création de raffineries d'alumine et d'aciéries pourrait non seulement accroître la valeur générée par ces exportations mais également créer des emplois qualifiés et diversifier l'économie. Cependant, cela requiert une action publique déterminée et des investissements stratégiques, en prenant en compte à la fois les coûts élevés et les implications environnementales de telles industries.

Il est important que les autorités évaluent ces pistes en les comparant à d'autres alternatives de diversification économique. En outre, la Guinée devrait tirer les leçons d'autres pays comme l'Indonésie dont l'expérience montre que l'interdiction d'exporter de la bauxite non transformée pour favoriser l'industrie locale ne garantit pas forcément une plus-value.

En s'investissant dans cette dynamique, la Guinée doit s'assurer de maîtriser tous les tenants et aboutissants afin d'éviter des surprises désagréables.

Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance du secteur minier est nécessaire pour faire en sorte que les richesses du sous-sol profitent à toute la population. Cela passe par une lutte sans merci contre la corruption, une amélioration de la transparence et l'application rigoureuse des lois et réglementations.

L'engagement de la société civile est également crucial. En veillant à ce que les processus de décision soient transparents et inclusifs, elle joue un rôle déterminant dans la surveillance des activités minières et dans la promotion d'une redistribution équitable des revenus. Sans cette vigilance, les bénéfices issus de l'exploitation de ce potentiel minier risquent de ne pas atteindre les communautés qui sont les plus impactées.

À propos des auteurs

Mohamed Cissé travaille comme Chargé de programme pour la Guinée à NRGI. Papa Daouda Diene travaille comme Analyste économique sénior pour l'Afrique à NRGI. Matthieu Salomon travaille comme Responsable principal de la lutte contre la corruption à NRGI.

Remerciements

Ce document a été partagé pour relecture auprès de plusieurs personnes, dont les retours et suggestions ont contribué à son amélioration. Nous remercions tout d'abord nos collègues Amir Shafaie, Thomas Scurfield et Silas Olan'g, tous trois de NRGI, pour leurs relectures initiales, qui ont permis de structurer les premières versions du texte.

Nous sommes également reconnaissants à William Davis (Secrétariat du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF)) et Poorva Karkare (ECDPM, European Centre for Development Policy Management), dont les observations ont apporté des éclairages utiles sur plusieurs éléments du document.

Nous remercions également Yakouba Kourouma (Ministère des Mines et de la Géologie), Ismael Diakité (Chambre des Mines de Guinée), Hervé Lado, PhD (UN Global Impact), Mamady Diango (GIZ) et Oumar Totiya Barry, PhD (Observatoire Guinéen des Mines et Métaux), pour les remarques et suggestions formulées lors de la relecture.

À propos de NRGI

Natural Resource Governance Institute est une organisation indépendante à but non lucratif qui soutient la prise de décisions éclairées et inclusives concernant les ressources naturelles et la transition énergétique. Nous collaborons avec les réformateurs au sein des gouvernements et de la société civile pour concevoir et mettre en œuvre des politiques justes basées sur des preuves et les priorités des citoyens dans les pays en développement riches en ressources. Pour plus d'informations, visitez **www.resourcegovernance.org**



Natural Resource
Governance Institute